



Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Val de Rosselle



Rapport de présentation - Volet 2

Diagnostic territorial

Partie 8 : le contexte transfrontalier



SOMMAIRE

PARTIE 8 – LE CONTEXTE ET LES PERSPECTIVES TRANSFRONTALIERES.....	3
1 – LES ENTITES ADMINISTRATIVES.....	3
1.1 - LE SAARLAND.....	3
1.2 – LA COMMUNAUTE URBAINE DE SAARBRÜCKEN	3
1.3 – LA GRANDE REGION SARRE-LOR-LUX-RHENANIE-PALATINAT-WALLONIE.....	4
2 – UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE QUI S’ESSOUFFLE	5
2.1 - EVOLUTION A L’ECHELLE DE LA GRANDE REGION	5
2.2 - EVOLUTION A L’ECHELLE DU SAARLAND.....	9
2.3 – EVOLUTION A L’ECHELLE DU REGIONALVERBAND SAARBRÜCKEN.....	12
3 – UN CONTEXTE ECONOMIQUE EN EVOLUTION POSITIVE.....	14
3.1 MARCHE DU TRAVAIL TRANSFRONTALIER	14
3.2 - EVOLUTION A L’ECHELLE DU SAARLAND.....	15
4 – LA PLANIFICATION SUR LE LAND DE SARRE.....	19
4.1 – LE PLAN DE DEVELOPPEMENT URBAIN DU LAND DE SARRE « LEP URBANISATION » DU 04 JUILLET 2006	20
4.2 - LE PLAN DE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DU LAND DE SARRE « LEP ENVIRONNEMENT » DU 13 JUILLET 2006	22
4.3 - LE PLAN D’OCCUPATION DES SOLS DU STADTVERBAND SAARBRÜCKEN 1993.....	24
4.4 - LE PLAN D’AMENAGEMENT PAYSAGER DU STADTVERBAND SAARBRÜCKEN 2004	24
4.5 - LE PARC REGIONAL DE LA SARRE, CONCEPT PUBLIE EN JUILLET 2006	25

PARTIE 8 – LE CONTEXTE ET LES PERSPECTIVES TRANSFRONTALIERES

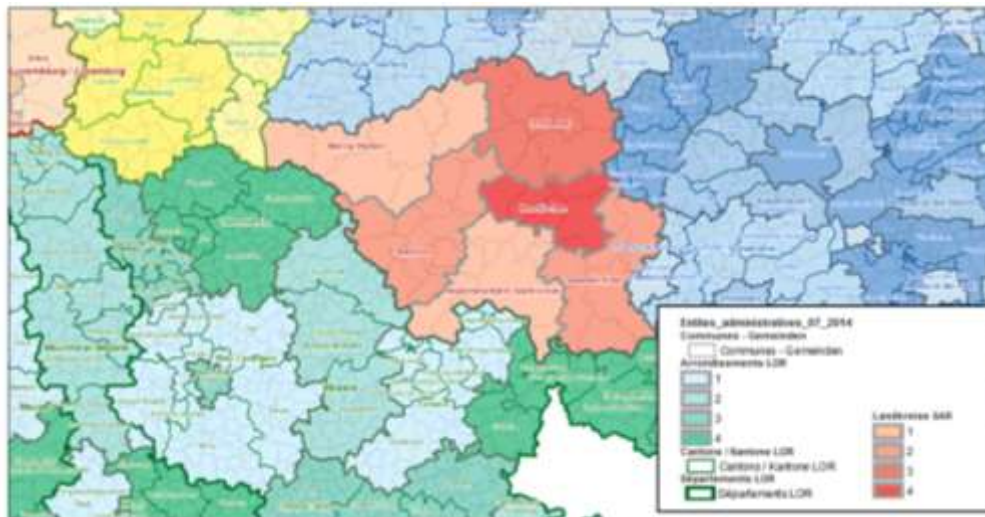
« La frontière Sarrebruck-Forbach est dite « ouverte », c'est-à-dire sans obstacles naturels aux contacts et aux échanges, donc comme la preuve quasi physique que ces localités sont « faites » pour travailler ensemble. »

1 – LES ENTITES ADMINISTRATIVES

1.1 - Le Saarland

La **Sarre**, Saarland en allemand, est l'un des 16 länder composant l'Allemagne. Sa capitale est Sarrebruck. Elle compte une population de 1,1 million de personnes sur une superficie de 2 570 km².

La Sarre est divisée en cinq arrondissements (*Landkreise*) et une Communauté urbaine. Il regroupe 52 communes.



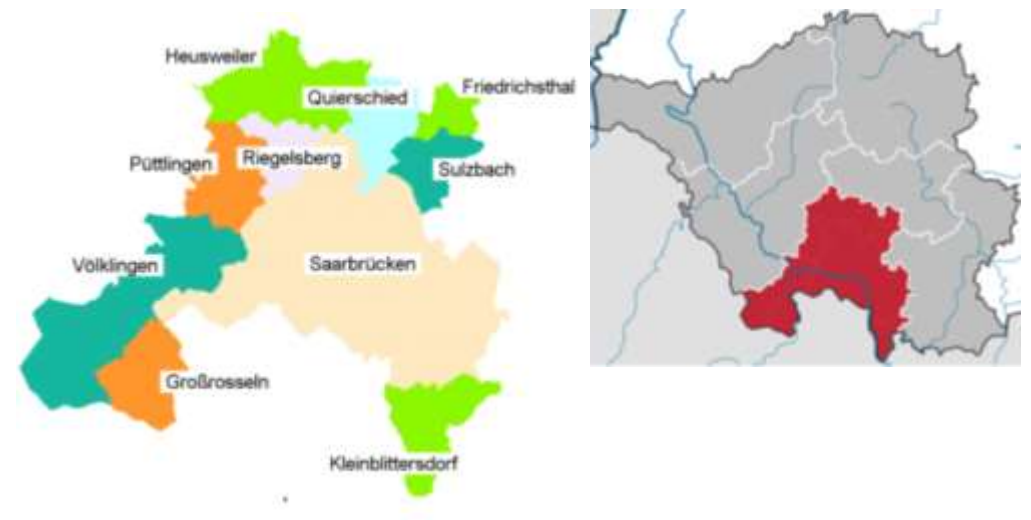
C'est le plus petit Land. Il doit son nom au fleuve Sarre, affluent de la Moselle. C'est une région aux paysages variés : bien que région industrielle, la forêt recouvre un tiers de sa superficie, tandis que presque la moitié (46 %) de sa surface est consacrée à l'agriculture (vignes notamment).

La partie septentrionale ainsi que la Saargau et la Bliesgau présentent un caractère rural et possèdent des attraits touristiques, tandis que les sites industriels traditionnels et les zones de concentration urbaine marquent le paysage de la partie méridionale, surtout le long de la Sarre.

1.2 – La communauté Urbaine de Saarbrücken

La **Communauté urbaine de Saarbrücken**, en allemand *Stadtverband Saarbrücken*, est aujourd'hui dénommée **Communauté régionale de Saarbrücken**, en allemand *Regionalverband Saarbrücken*.

Elle regroupe 10 communes.



Nombre d'habitants en 2013

Villes

Friedrichsthal (10 798)
Püttlingen (18 700)
Sarrebruck, capitale du land (176 996)
Sulzbach/Saar (18 246)
Völklingen (41 013)

Municipalités

Großrosseln (8 260)
Heusweiler (18 100)
Kleinblittersdorf (11 500)
Quierschied (13 200)
Riegelsberg (14 500)

1.3 – La grande Région Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie



Source : CCI de la Moselle, 2014

2 – UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE QUI S'ESOUFFLE

2.1 - Evolution à l'échelle de la Grande Région

Source :



Dans la Grande Région dans son ensemble, une croissance démographique relativement faible

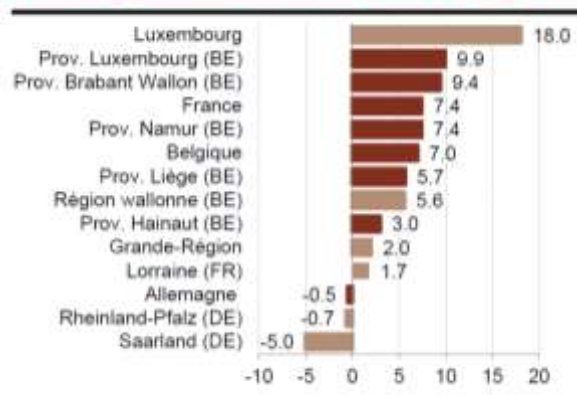
La population de la Grande Région dans son ensemble est passée de 11 190 299 en 2000 à 11 413 757 en 2011, soit une augmentation de seulement 2% en une dizaine d'années. Cette augmentation est exclusivement due au solde migratoire (+267 530), le solde naturel étant largement négatif (-44 072).

Les régions allemandes - Sarre et Rhénanie-Palatinat - perdent des habitants (respectivement -5.0% et -0.7% de 2000 à 2011)

L'évolution de la population en Lorraine est assez atone (+1.7%). Au total, la Grande Région, sans le solde migratoire positif (+267 530), aurait perdu des habitants étant donné que le solde naturel est déficitaire (-44 072).

La Région wallonne est assez dynamique du point de vue démographique, alors que la Rhénanie-Palatinat et la Sarre perdent des habitants et que la population de la Lorraine évolue peu

Graphique 1 : Évolution de la population dans la Grande Région et dans les pays voisins du Luxembourg, 2000-2011 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT ; N.B.: Chiffres au 1^{er} janvier de l'année

Solde migratoire négatif en Lorraine et en Sarre, mais largement positif au Luxembourg et dans la Région wallonne sur la dernière décennie

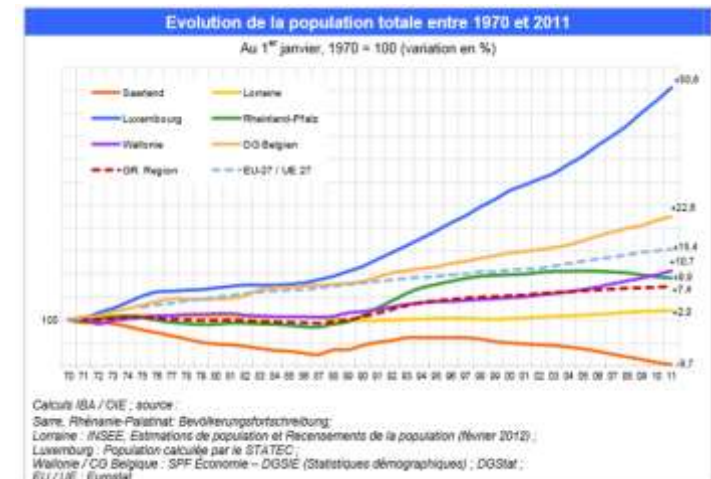
Tableau 1 : Évolution de la population, du solde naturel et du solde migratoire dans la Grande Région, 2000 et 2011 (nombre)

	Variation				
	2000	2011	2000-2011	naturel	migratoire
Région wallonne	3 339 516	3 525 540	186 024	23 542	162 482
Rheinland-Pfalz	4 030 773	4 003 745	-27 028	-102 290	75 262
Saarland	1 071 501	1 017 567	-53 934	-52 977	-957
Lorraine	2 314 909	2 354 876	39 967	68 012	-28 045
Luxembourg	433 600	512 029	78 429	19 641	58 788
Grande-Région	11 190 299	11 413 757	223 458	-44 072	267 530

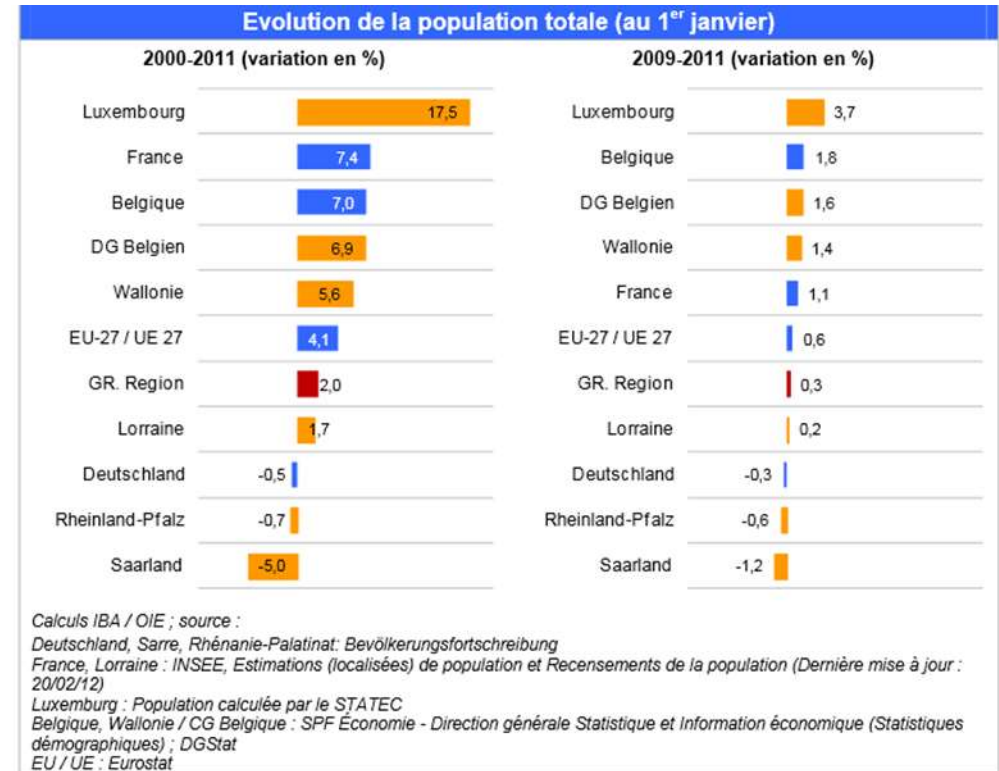
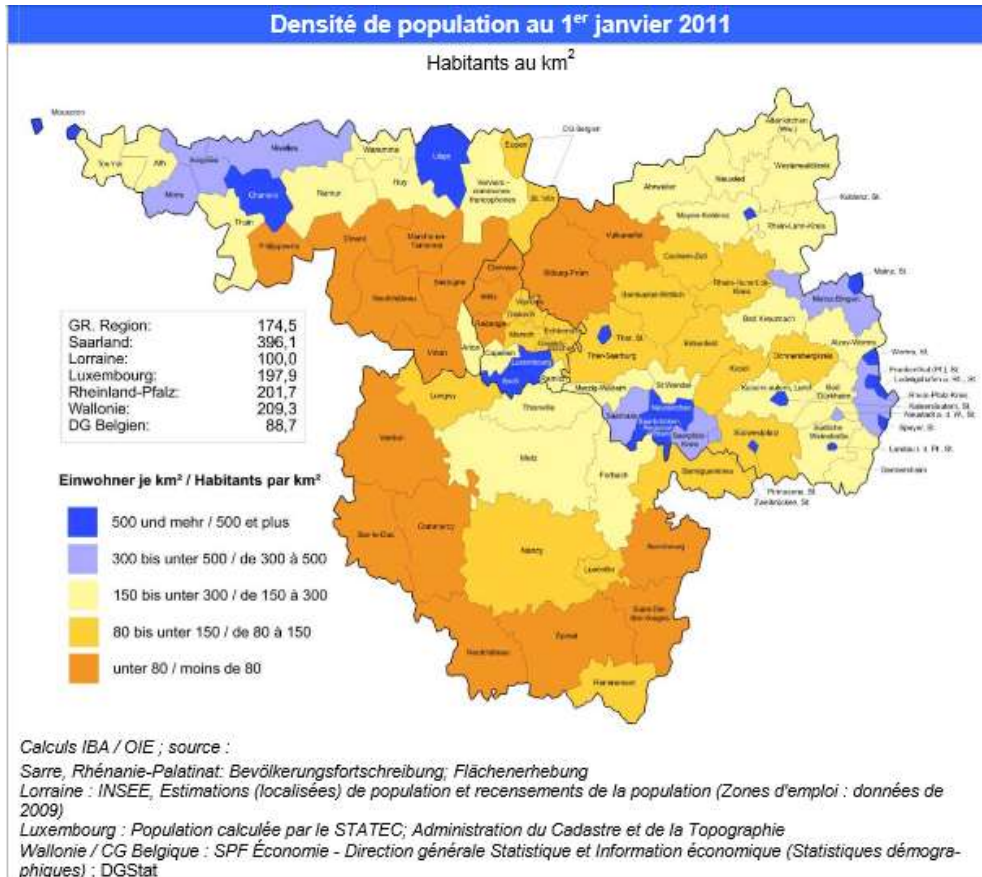
Source : STATEC, EUROSTAT ; N.B.: Chiffres au 1^{er} janvier de l'année

En Lorraine, par contre, si le solde naturel est positif, le solde migratoire est largement négatif. L'augmentation totale de la population en Lorraine est de 39 967 personnes de 2000 à 2011. Cette augmentation résulte uniquement de l'excédent des naissances sur les décès (+68 012). En effet, le solde migratoire (arrivées – départs) est négatif (-28 045).

Les régions allemandes –Sarre et Rhénanie-Palatinat– ont un large déficit du solde naturel (respectivement -52 977 et -102 290 personnes de 2000 à 2011). Si, en Rhénanie-Palatinat, le solde migratoire (+75 262) permet de réduire le déficit démographique global, tel n'est pas le cas en Sarre où le solde migratoire est également légèrement négatif (-957).



Calculs IBA / OIE ; source :
Sarre, Rhénanie-Palatinat : Bevölkerungsfortschreibung ;
Lorraine : INSEE, Estimations de population et Recensements de la population (février 2012) ;
Luxembourg : Population calculée par le STATEC ;
Wallonie / RG Belgique : SPF Économie – DGSE (Statistiques démographiques) ; DGStat ;
EU / UE : Eurostat



En Lorraine, la densité la plus élevée est enregistrée dans la zone d'emploi de Thionville aux portes du Luxembourg (261 habitants au km²), suivie par Forbach (182) à la frontière avec la Sarre et par Metz (169).

Avec une densité de 396,1 habitants au km², la Sarre est de loin la composante régionale la plus densément peuplée au sein de l'espace de coopération.

Les agglomérations urbaines se concentrent essentiellement dans la partie sud du Land. La communauté régionale de Sarrebruck se place clairement en tête avec une densité de 809,4 habitants au km².

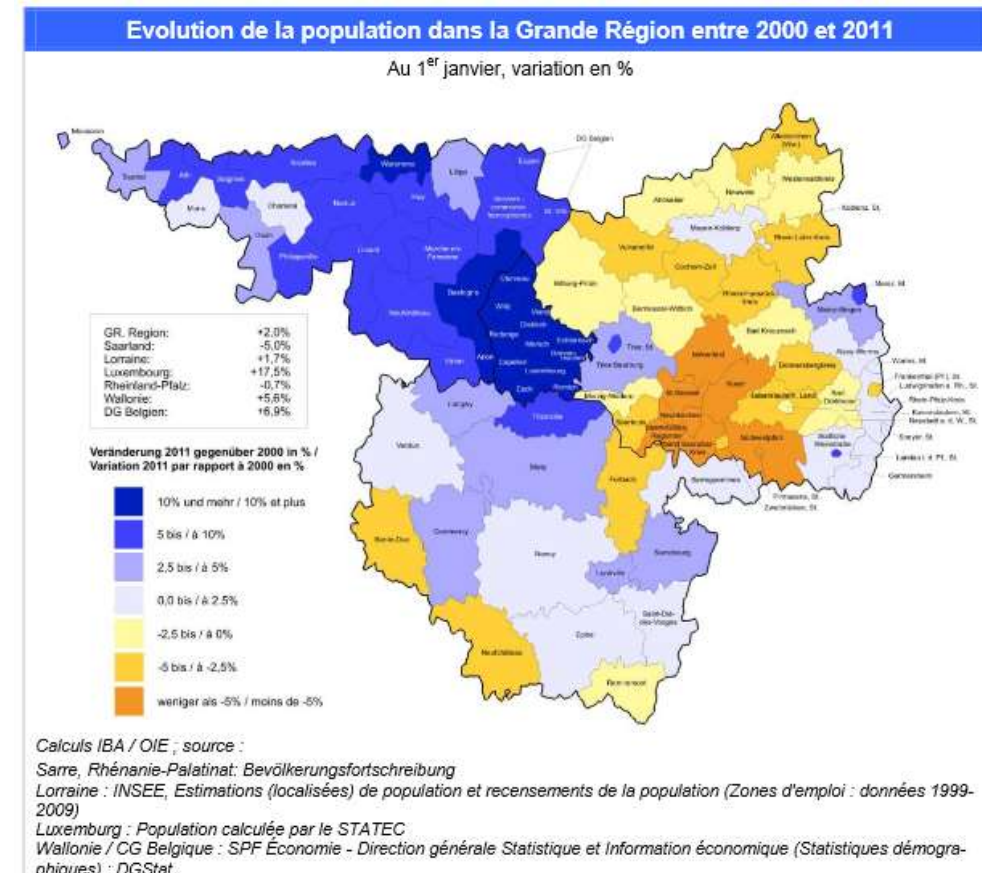
La croissance démographique n'est que modérée **en Lorraine** qui compte en 2011 environ 1,7% de plus de personnes qu'en l'an 2000

La région française affiche toujours un excédent de naissances important qui n'est dépassé que par le Luxembourg dans l'espace de coopération. En revanche, les migrations5font apparaître des pertes continues et supérieures à la moyenne de la Grande Région. Celles-ci sont cependant encore compensées par le bilan naturel positif

Le déclin démographique caractérise depuis longtemps déjà la situation **en Sarre** qui affiche une baisse de 5% sur la période considérée (2000-2011), soit le bilan le plus négatif dans la Grande Région. Dès 1971, le nombre de décès y dépasse celui des naissances et l'écart s'agrandit régulièrement depuis le début du millénaire. Enfin, le solde migratoire déjà faible est négatif depuis 2004 et renforce ainsi la régression démographique en Sarre.

La population augmente autour des grandes régions économiques et le long des principaux axes de circulation

Dans les régions moins centrales et moins développées, la population baisse au cours des dernières années, parfois de manière importante. Des pertes particulièrement élevées sont enregistrées dans certaines parties du Palatinat occidental (notamment à Pirmasens et Kusel avec -11,8% et -8,3%), à Birkenfeld dans l'Hunsrück (- 7,7%) et dans l'arrondissement sarrois de Neunkirchen (- 7,3%). Le reste du territoire sarrois, certaines zones situées sur le Rhin moyen, dans l'Eifel et dans certaines parties de la Lorraine (Neufchâteau, Bar-Le-Duc et Forbach) enregistrent également des pertes démographiques sur la période considérée, même si elles sont moins prononcées.



Le vieillissement de la population se poursuit.

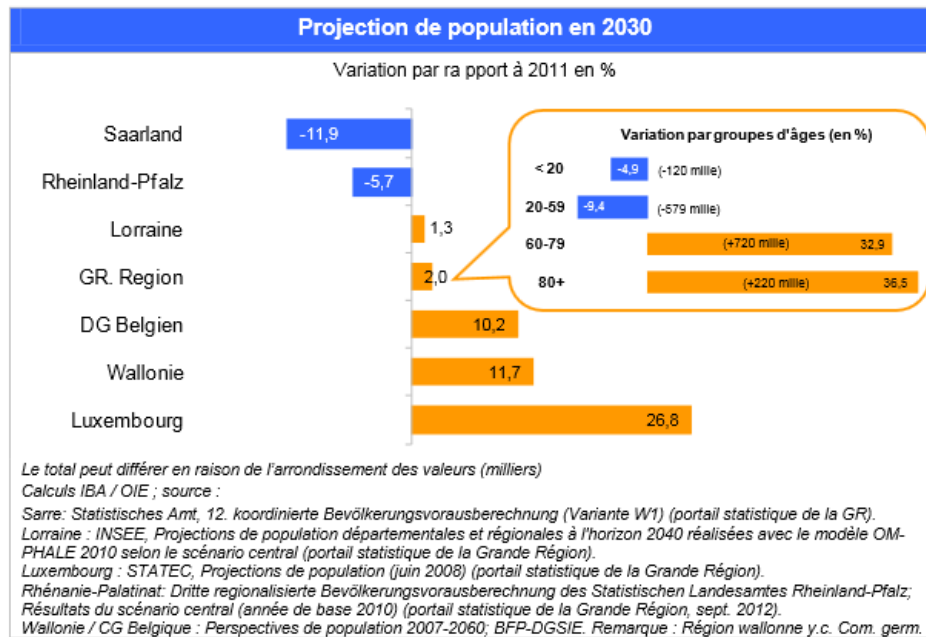
Evolution de la pyramide des âges : population par classe d'âge en 1990 et 2010

Région	Classes d'âge (en %)							
	Moins de 20 ans		Entre 20 et 59 ans		60 ans et plus		80 ans et plus	
	1990	2010	1990	2010	1990	2010	1990	2010
Sarre	19,7	17,7	58,8	54,7	21,5	27,7	3,6	5,6
Lorraine	29,0	23,7	53,5	53,8	17,5	22,5	3,0	4,9
Luxembourg	23,2	23,7	57,9	57,4	18,9	18,9	3,1	3,6
Rhénanie-Palatinat	21,0	19,4	57,1	54,7	21,8	25,9	3,8	5,5
Wallonie	25,7	24,0	53,3	53,6	21,0	22,4	3,4	4,9
CG Belgique	24,4	23,2	56,8	53,6	18,8	23,2	2,9	4,5
GR. Région	24,1	21,8	55,4	54,3	20,5	24,0	3,5	5,1

Calculs IBA / OIE ; source : Sarre, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Wallonie : offices statistiques de la Grande Région (portail statistique) ; CG Belgique: DGStat

La comparaison interrégionale montre que les deux régions allemandes sont les plus touchées par le processus de vieillissement et que la Sarre présente une pyramide des âges particulièrement défavorable.

Projection actualisée de la population jusqu'en 2030



Selon ces projections, la population de la Grande Région continuera de progresser au cours des deux prochaines décennies pour s'établir à 11 643 500 personnes en 2030 dans l'espace de coopération. Ceci correspond à une hausse attendue de 2%, soit 231 500 habitants au total, par rapport à 2011

Les projections existantes dans la Grande Région font état de dynamiques d'évolution très différentes selon les régions.

Le déclin démographique est appelé à se poursuivre **en Sarre** et sera probablement plus important que ce que laissaient attendre les projections réalisées jusqu'à présent. Environ un million de personnes vivent en Sarre début 2011 ; d'ici le 1er janvier 2030, leur nombre baissera de 120 800, soit une régression de 11,9%. Dès 2013, la population sarroise passera au-dessous de la barre du million. Début 2030, on ne comptera plus que 894 100 personnes en Sarre.

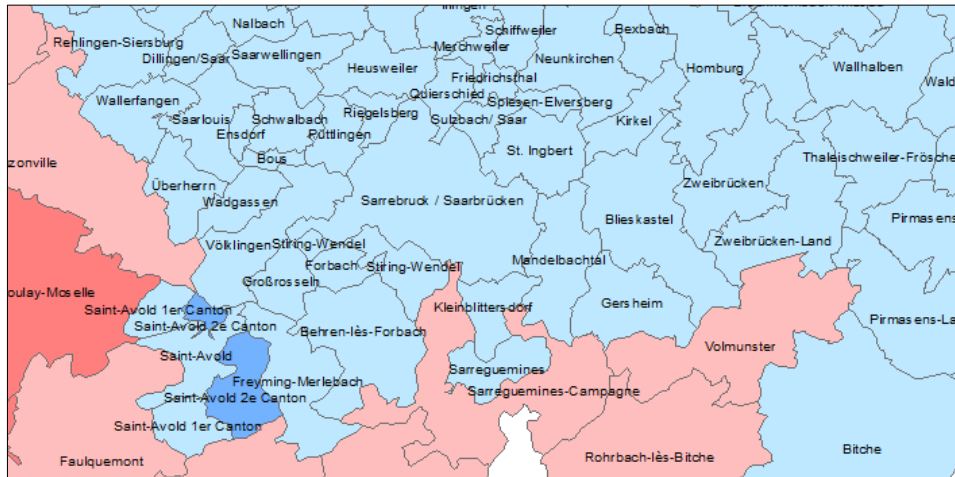
La Lorraine, la Wallonie, la CG de Belgique et surtout le Luxembourg peuvent tabler sur une tendance inverse qui se traduira par une croissance démographique.

Les prévisions actuelles pour la Lorraine sont plus favorables que ces dernières années : alors que l'on prévoyait des pertes démographiques au cours de la décennie en cours, on attend à présent des hausses modérées jusqu'au-delà de 2030. En 2030, env. 2,39 millions de personnes vivront en Lorraine, soit 31 000 personnes ou 1,3% de plus que début 2011.

2.2 - Evolution à l'échelle du Saarland

Le Saarland qui compte 1 013 352 habitants en 2011 perd de la population depuis les années 70 (cf. graphique ci-contre). Ce déclin se poursuit entre 2000 e 2010.

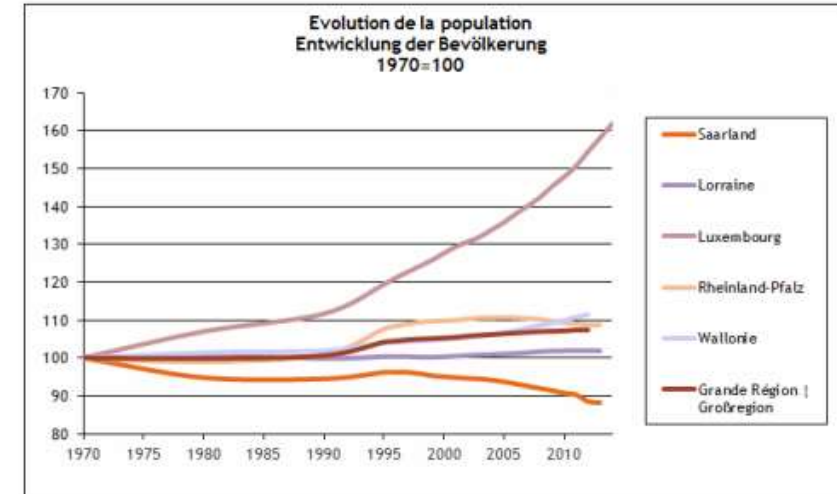
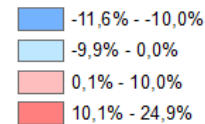
Evolution de la population entre 2000 et 2010



Source : Géoportail Grande Région, 2014

Pop_Evo_2000_2010_terr_agreg
Pop./Bev. 2000-2010 terr. agrégés/aggreg. Gebiete

Evolution 2000-2010 (%)



Une forte densité en 2011, mais en baisse depuis 1975 :



Une population plus âgée en moyenne par rapport à la Lorraine :

Unité		Saarland	Lorraine	Luxembourg
Population totale		(12) 1 013 352	(12) 2 354 876	(12) 524 653
Structure par sexe et âge		(12)	(12)	(12)
Hommes	Nombre	493 714	1 147 447	261 820
Moins de 20 ans	%	17,8	24,9	23,8
De 20 à moins de 60 ans	%	58,5	55,2	59,0
60 ans et plus	%	25,7	19,9	17,2
80 ans et plus	%	4,1	3,3	2,7
Femmes	Nombre	519 638	1 204 877	263 033
Moins de 20 ans	%	16,2	22,5	22,5
De 20 à moins de 60 ans	%	52,5	52,4	56,7
60 ans et plus	%	31,3	25,1	20,8
80 ans et plus	%	7,8	6,5	5,1
Indices de dépendance				
des jeunes*	Pour 1 000 pers.	311	440	400
des personnes âgées**	Pour 1 000 pers.	525	419	328
des inactifs***	Pour 1 000 pers.	837	860	728
Nombre d'étrangers	Nombre	(12) 78 552	(12) 120 646	(12) 229 870
dont hors UE-27	%	47,1	49,7	13,8

* Nombre de personnes de moins de 20 ans pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans.
 ** Nombre de personnes de 60 ans et plus pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans.
 *** Nombre de personnes de 60 ans et plus ou de moins de 20 ans pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans.

Mouvements de la population

Unité		Saarland	Lorraine	Luxembourg
Naissances				
Nombre	Nombre	7 088 (10)	26 667	5 639
Taux de natalité	Pour 1 000 hab.	7,0	11,3	10,9
Décès				
Nombre	Nombre	12 331 (10)	21 151	3 819
Taux de mortalité	Pour 1 000 hab.	12,1	9,0	7,4
Mouvements de la population du 1.1.2001 au 31.12.2011*				
Mouvements naturels	Nombre	- 54 699	66 348	19 492
Mouvements migratoires	Nombre	- 724	- 27 912	66 173
Mouvements totaux	Nombre	- 55 423	38 436	85 665
Mariages				
Nombre	Nombre	4 866 (10)	9 231	1 714
Mariages pour 1 000 habitants	Nombre	4,8	3,9	3,3
Divorces				
Nombre	Nombre	2 659 (10)	5 301	1 275
Divorces pour 1 000 habitants	Nombre	2,6	2,3	2,5

* Wallonie: 1.1.2001 - 31.12.2010.

Un dynamisme démographique moins fort : faible taux de natalité ; soldes naturel et migratoire négatif entre 2001 et 2011.

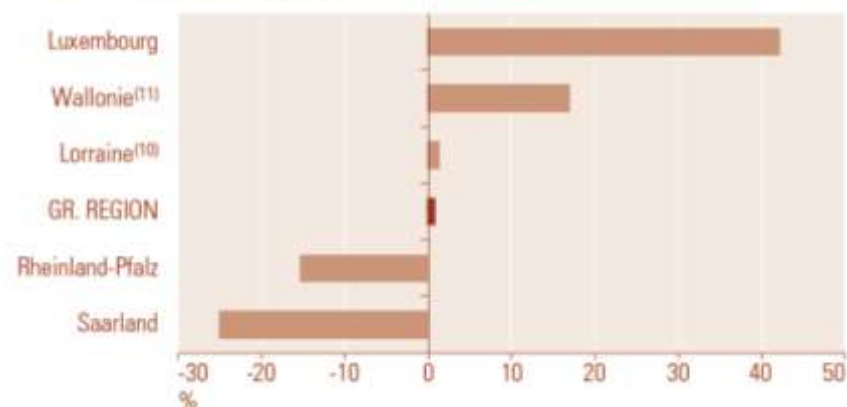
Un recul démographique et un vieillissement accentué à l'horizon 2050 :

Projections de la population

Unité		Saarland	Lorraine*	Luxembourg
Population totale en 2050				
Nombre	Nombre	760 000	2 386 000	746 263
Hommes	Nombre	367 500	1 176 298	371 183
Femmes	Nombre	392 500	1 209 702	375 080
Moins de 20 ans	%	14,2	21,0	20,2
60 ans et plus	%	40,6	32,3	29,6
80 ans et plus	%	15,2	10,1	7,9

* Lorraine: 2040.

Évolution de la population totale 2012-2050*
Bevölkerungsentwicklung insgesamt 2012-2050*



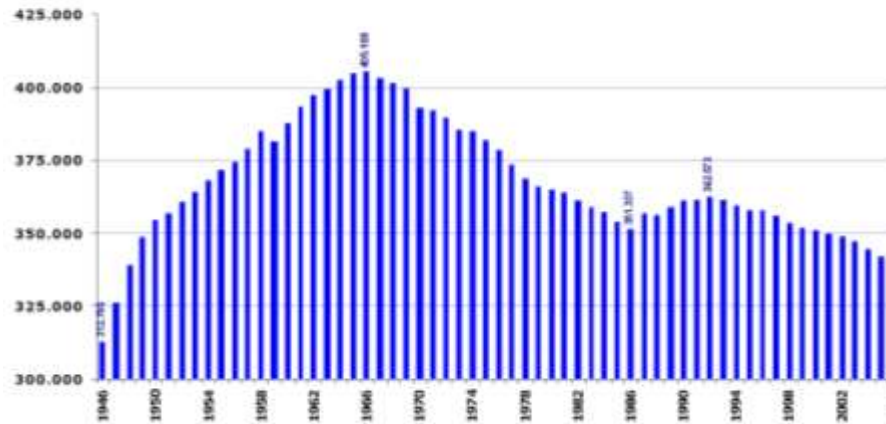
* Lorraine: 2010-2040; Wallonie: 2011-2050.

Comme dans beaucoup de régions et de pays, on remarque dans la Sarre un vieillissement de la population et, par conséquent, un recul de la population dans les autres groupes d'âge. Selon les prévisions démographiques, cette tendance lourde perdurera.

2.3 – Evolution à l'échelle du Regionalverband Saarbrücken

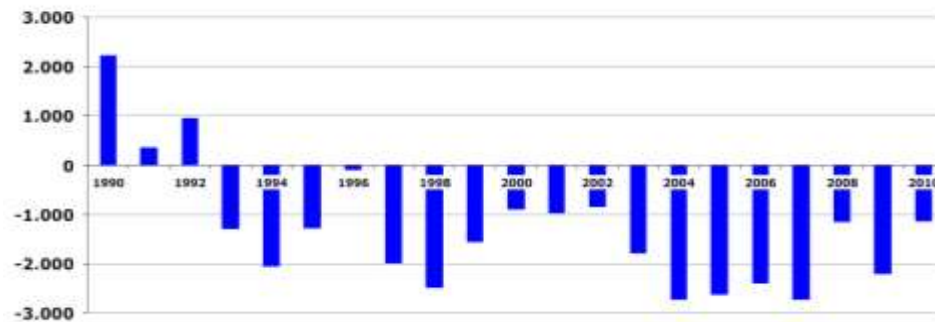
Evolution du nombre d'habitants entre 1946 et 2010

1 Entwicklung der Einwohnerzahlen im Regionalverband zwischen 1946 und 2010



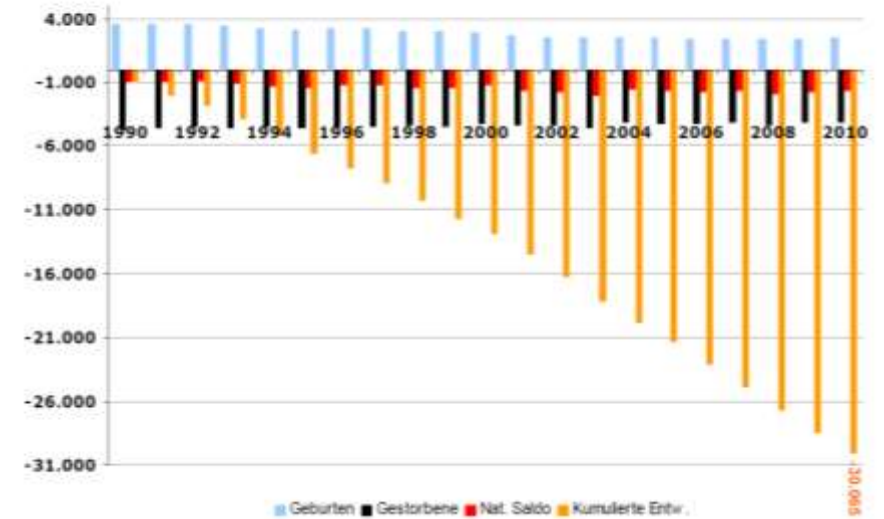
Bilan démographique depuis 1990

2 Jährliche Bevölkerungssalden im Regionalverband seit 1990



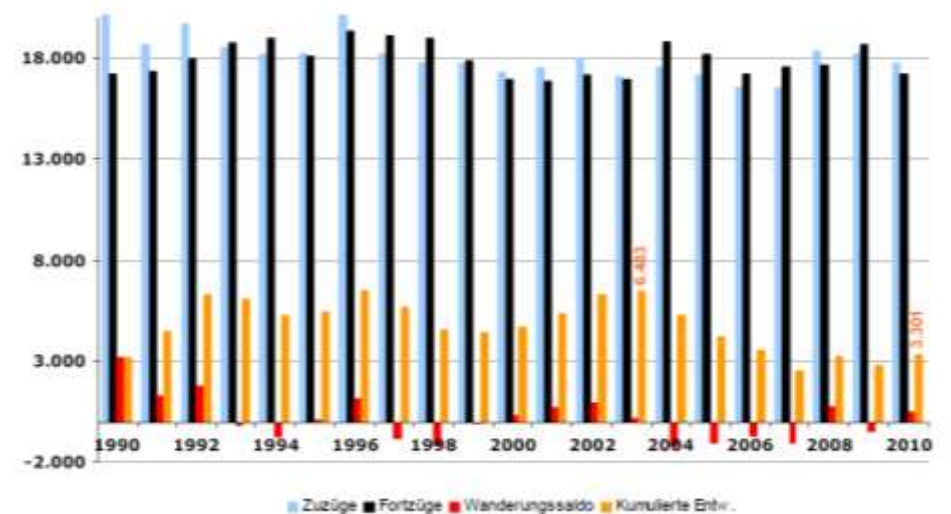
Solde naturel depuis 1990

3 Die Natürlichen Salden im Regionalverband seit 1990



Naissances – Décès - Solde naturel - Solde cumulé

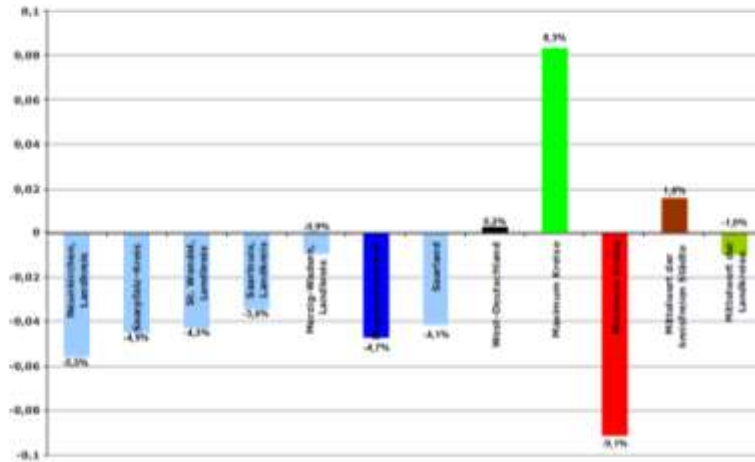
Solde migratoire depuis 1990



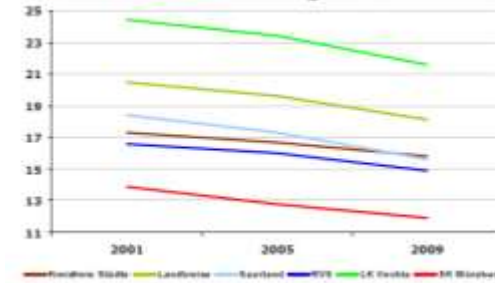
Entrées – Départs - Solde migratoire - Solde cumulé

Evolution démographique comparée entre 2001 et 2009

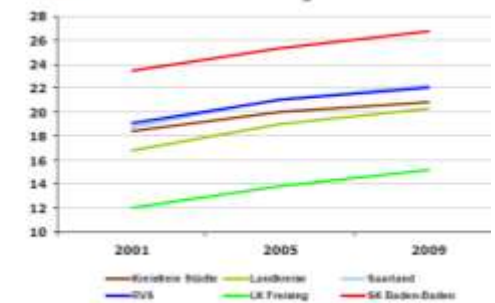
1 Bevölkerungsentwicklung im Regionalverband zwischen 2001 und 2009 im Vergleich



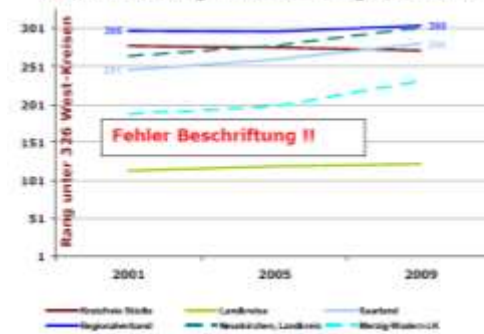
3 Anteil der unter 18-Jährigen in %



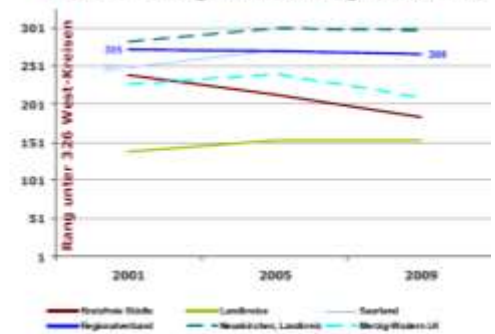
5 Anteil der über 65-Jährigen in %



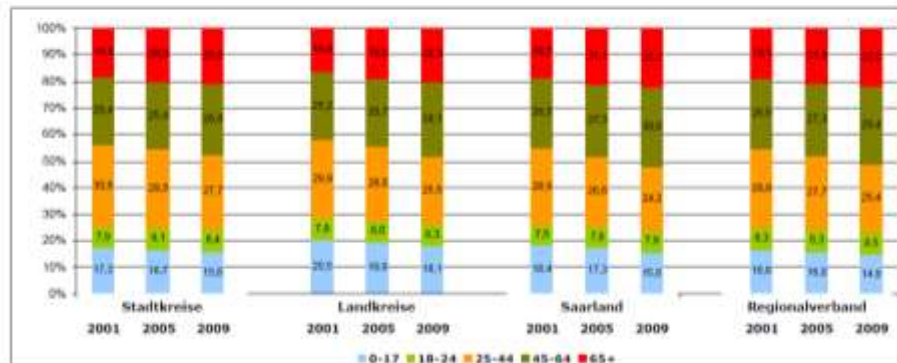
4 Kreis-Ranking: unter 18-Jährige (Anzahl: 326)



6 Kreis-Ranking: über 65-Jährige (Anzahl: 326)



2 Altersklassenstruktur in den westdeutschen Stadt- und Landkreisen, im Saarland sowie im Regionalverband Saarbrücken 2001 / 2005 / 2009



3 – UN CONTEXTE ECONOMIQUE EN EVOLUTION POSITIVE

3.1 Marché du travail transfrontalier

Marché du travail transfrontalier

Frontaliers dans la Grande Région en 2011

Frontaliers entrants

Destination	Zone d'origine				Frontaliers entrants Total	Date	Source
	Allemagne	France	Luxembourg	Belgique			
Sarre		19 105	53	16	19 174	30/06/2011	BA
Rhénanie-Palatinat		4 848	168	176	5 190	30/06/2011	BA
Lorraine	env. 1 120		env. 200	env. 130	env. 1 450	2005	EURES
Luxembourg	39 310	78 964		39 092	155 366	30/06/2011	IGSS
Wallonie	791	31 058	357		32 206	30/06/2011	INAMI
GR. Région	41 221	131 973	778	39 414	213 386		

Frontaliers sortants

Zone d'origine	Destination				Frontaliers sortants Total	Date	Source
	Allemagne	France	Luxembourg	Belgique			
Sarre		env. 1 000	7 647	.	8 647	2001 - INSEE/ 31/03/2011 - IGSS	
Rhénanie-Palatinat		env. 120	26 902	.	27 022	2001 - INSEE/ 31/03/2011 - IGSS	
Lorraine	19 255		76 400	5 556	101 211	2011 - INSEE/ 30/08/2011 - BA/	
Luxembourg	311	env. 200		482	973	2001 - INSEE/ 30/06/2011 - INAMI	
Wallonie	5 097	4 428	35 421		44 946	30/06/2011 - INAMI	
GR. Région	24 663	5 748	146 370	6 018	182 799		

La date butoir pour les données sur les frontaliers entrants et sortants est si possible le 30/06.

A la date du 30/06/2011, la Sarre compte un total de 24 658 frontaliers entrants originaires de Rhénanie-Palatinat ; la Rhénanie-Palatinat, quant à elle, enregistre à la même date un total de 15 137 frontaliers entrants venus de Sarre (source : BA)

BA: Bundesagentur für Arbeit – Allemagne

IGSS: Inspection Générale de la Sécurité Sociale – Luxembourg

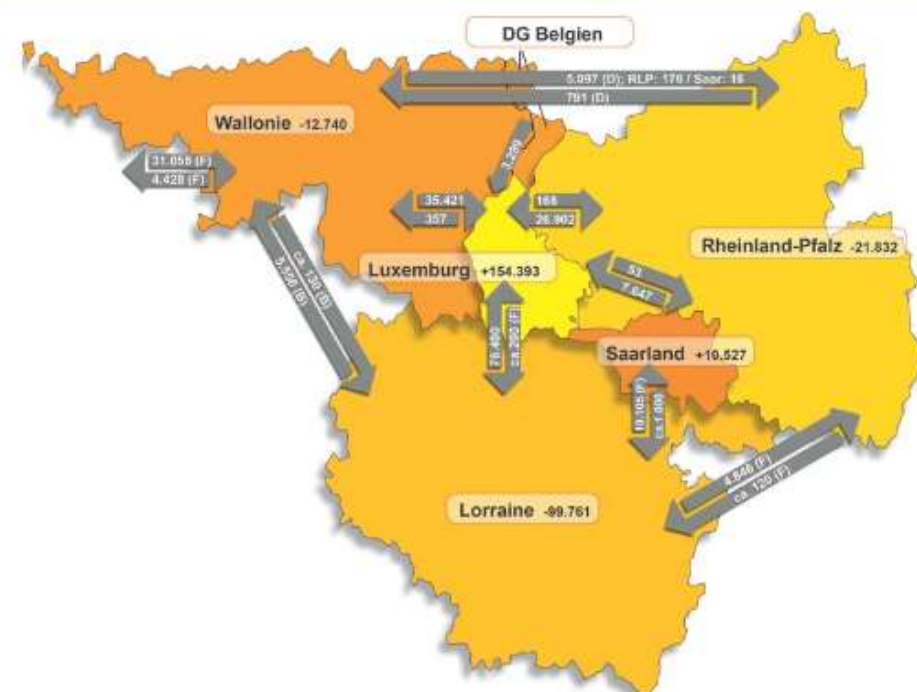
INAMI: Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité – Belgique

INSEE: Institut national de la statistique et des études économiques – France

Source : Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (IBA/OIE)

Le Luxembourg et la Sarre accueillent plus de salariés, les autres régions en perdent

Flux frontaliers dans la Grande Région en 2011



A la date du 30/06/2011, la Sarre compte un total de 24 658 frontaliers entrants originaires de Rhénanie-Palatinat ; la Rhénanie-Palatinat, quant à elle, enregistre à la même date un total de 15 137 frontaliers entrants venus de Sarre (source : BA)

Sources : IGSS ; BA ; INAMI ; INSEE (estimations)

Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (IBA/OIE)

Information : le nombre de frontaliers entrants et celui de frontaliers sortants dans les différentes régions ne peuvent pas se compenser, l'aire de recrutement du marché de l'emploi transfrontalier dépassant les frontières de la Grande Région. Le nombre de frontaliers entrant dans la Grande Région est donc supérieur à celui des frontaliers quittant les différentes composantes régionales.

Lorraine : plus de 100 000 frontaliers sortants (seuil pour la première fois dépassé en 2011)

Le recul du flux frontalier dans les régions allemandes se poursuit.

3.2 - Evolution à l'échelle du Saarland

L'évolution du nombre d'emplois dans le Saarland est positive depuis 1970. En 2012, il compte 518 300 emplois (+19,2 % depuis 1970). Cette dynamique de création d'emplois est également constante au Luxembourg : doublement du nombre d'emplois en 2012 (378 900 emplois) par rapport à 1985 (161 100 emplois).

En revanche, la Lorraine perd des emplois depuis le début des années 2000 (moins 29 850 emplois entre 2001 et 2010).

Emploi

Emploi (au lieu de travail): Total						
Unités: Nombre						
Année	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	Grande Région
1970	434 900	851 500	-	1 512 400	1 877 715	-
1975	436 500	866 148	-	1 469 900	-	-
1980	442 700	863 378	-	1 525 500	-	-
1985	423 700	815 512	161 100	1 526 400	-	-
1990	445 900	829 780	188 100	1 641 400	1 024 547	4 106 531
1991	475 700	832 333	195 600	1 672 600	1 020 564	4 167 792
1992	477 100	826 027	201 000	1 682 500	1 020 643	4 186 989
1993	469 300	813 220	204 600	1 663 700	1 006 781	4 143 559
1994	467 200	818 861	210 100	1 661 600	1 001 717	4 127 246
1995	470 200	825 655	215 500	1 670 600	1 046 024	4 194 260
1996	471 800	822 478	221 000	1 676 900	1 048 494	4 217 643
1997	471 900	827 620	227 800	1 679 500	1 046 996	4 222 764
1998	480 500	839 986	238 000	1 706 100	1 061 002	4 287 163
1999	492 300	856 731	249 900	1 739 700	1 076 201	4 372 042
2000	504 000	875 151	263 800	1 780 400	1 095 686	4 474 246
2001	504 800	878 805	278 400	1 789 700	1 094 870	4 516 654
2002	503 000	878 784	287 400	1 796 500	1 105 834	4 545 054
2003	502 500	875 038	292 600	1 789 500	1 103 897	4 539 797
2004	506 300	869 699	299 100	1 803 900	1 121 347	4 577 732
2005	507 000	866 221	307 800	1 805 100	1 139 895	4 601 040
2006	505 800	868 433	318 800	1 816 800	1 154 314	4 633 036
2007	508 100	876 683	333 000	1 852 700	1 171 379	4 704 706
2008	510 000	865 402	349 700	1 879 800	1 192 751	4 792 751
2009	505 500	850 620	352 800	1 877 300	-	-
2010	509 200	848 955	359 200	1 886 300	-	-
2011	516 000	-	369 800	1 907 400	-	-
2012	518 300	-	378 900	1 921 400	-	-

Source

Saarland: Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (Berechnungsstand: August 2012/Februar 2013).
Lorraine: INSEE, Estimations d'emploi.
Luxembourg: STATEC, Comptes nationaux.
Rheinland-Pfalz: Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (Berechnungsstand: August 2012/Februar 2013).
Wallonie: Institut des comptes nationaux (ICN).

Des emplois industriels proportionnellement plus présents dans le Saarland.

Emploi

Répartition sectorielle de l'emploi

Année 2009 - 2011

Unité: %

2011	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	Grande Région
Agriculture	0,5	:	1,2	2,2	:	:
Industrie (sans construction)	22,6	:	9,9	19,6	:	:
Construction	5,5	:	10,6	6,5	:	:
Secteur tertiaire	71,4	:	78,2	71,7	:	:
2010	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	Grande Région
Agriculture	0,5	1,9	1,2	2,3	:	:
Industrie (sans construction)	22,3	16	10,1	19,5	:	:
Construction	5,6	6,6	10,7	6,4	:	:
Secteur tertiaire	71,6	75,5	78,0	71,8	:	:
2009	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie	Grande Région
Agriculture	0,5	2	1,2	2,4	:	:
Industrie (sans construction)	22,9	16,4	10,4	19,9	:	:
Construction	5,6	6,7	10,9	6,4	:	:
Secteur tertiaire	71,0	74,8	77,6	71,4	:	:

Source

Saarland: Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (Berechnungsstand: August 2012/Februar 2013).

Lorraine: INSEE, Estimations d'emploi.

Luxembourg: STATEC, Comptes nationaux.

Rheinland-Pfalz: Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (Berechnungsstand: August 2012/Februar 2013).

Wallonie: Institut des comptes nationaux (ICN).

Bibliographie: [Emploi et chômage](#)

Mots-clés: [Emploi](#) , [Salariés](#)

Légende

- Néant
- : Donnée pas encore disponible
- c Confidentiel
- . Donnée non disponible
- e Estimation
- () Non significatif

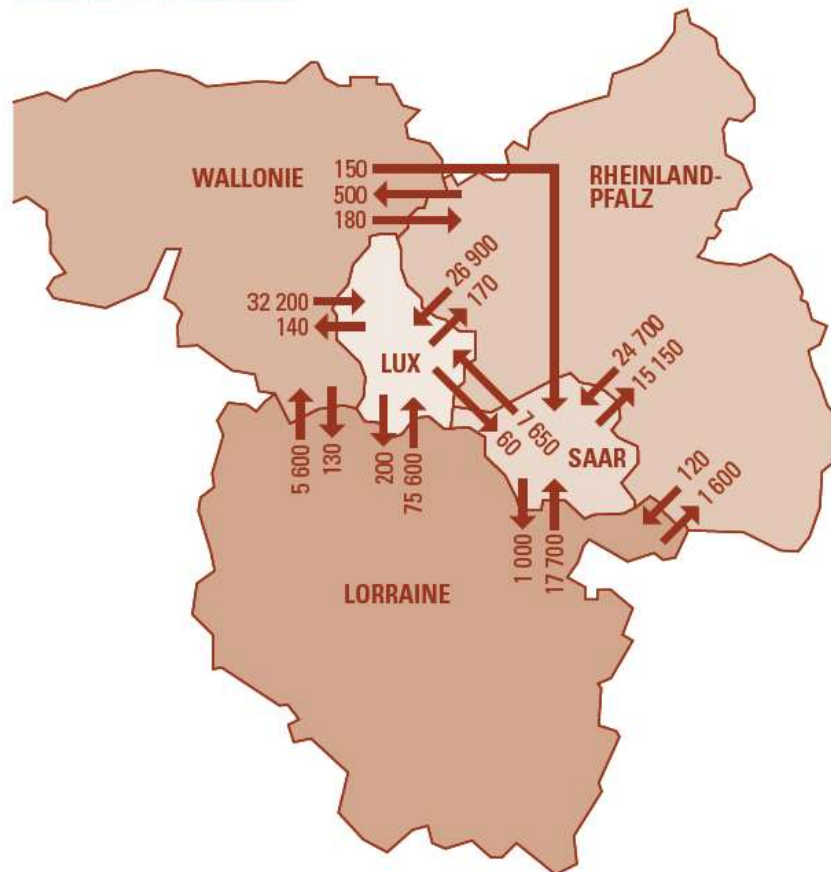
Emploi total (au lieu de travail) par secteur d'activité
Erwerbstätige (am Arbeitsort) nach Wirtschaftsbereichen



Des navettes domicile/lieu de travail importantes vers le Luxembourg et le Saarland :

Emploi frontalier / Grenzüberschreitende Berufspendler

Unité: Effectif / Einheit: Anzahl



Un taux de chômage peu élevé dans le Saarland et au Luxembourg (2 fois moins fort que celui constaté à l'échelle de la Lorraine (12,2% en 2013 contre 6,2% dans le Saarland).

Marché du travail

Taux de chômage harmonisé

Unité: %

Année	Saarland	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie
1999	7,2	11,1	2,4	6,1	12,3
2000	7,3	9,7	2,3	5,8	9,8
2001	5,9	7,8	1,8	5,0	9,3
2002	7,6	7,8	2,6	5,6	8,5
2003	8,3	8,9	3,7	6,3	10,3
2004	8,7	12,6	5,1	7,0	11,0
2005	10,8	10,2	4,5	8,7	11,8
2006	9,5	9,8	4,7	8,0	11,7
2007	7,3	7,7	4,1	6,0	10,5
2008	7,1	8,4	5,1	5,6	10,0
2009	8,4	11,6	5,1	6,0	11,2
2010	7,0	9,8	4,4	5,5	11,4
2011	6,0	10,4	4,9	4,8	9,5
2012	6,4	12,2	5,1	4,0	10,0
2013	6,2	12,2	5,8	4,1	11,3

Source

Saarland: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail / EU-Arbeitskräfteerhebung.

Lorraine: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail / EU-Arbeitskräfteerhebung.

Luxembourg: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail / EU-Arbeitskräfteerhebung.

Rheinland-Pfalz: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail / EU-Arbeitskräfteerhebung.

Wallonie: Eurostat - Enquête communautaire sur les forces de travail / EU-Arbeitskräfteerhebung.

Bibliographie: [Emploi et chômage](#)

Mots-clés: [Chômeurs](#), [Chômage](#)

Légende

- Néant
- : Donnée pas encore disponible
- c Confidentiel
- . Donnée non disponible
- e Estimation
- () Non significatif

Le chômage chez les moins de 25 ans est moins élevé dans le Saarland : 10,3 %.

Marché du travail

	Unité	Saarland	Lorraine
Chômeurs (Moyennes annuelles)			
Femmes	Nombre	34 488	147 625
Moins de 25 ans	%	47,0	49,2
Chômage de longue durée (> 1 an)	%	9,0	16,8
Etrangers	%	34,6	37,6
Taux de chômage*	%	14,6	7,5
Taux de chômage des moins de 25 ans*	%	6,0	10,4
Offres d'emplois non satisfaites	Nombre	10,3	20,8
		6 057	13 880

* Source / Quelle: Eurostat.

Malgré les changements profonds du tissu économique sarrois, notamment dans les secteurs de l'industrie lourde, les indicateurs économiques concernant les actifs et les emplois montrent une certaine stabilité.

Depuis les années 50, les secteurs industriels du charbon et de l'acier ont perdu de nombreux emplois. En même temps, le nombre global des actifs est resté stable et a même augmenté. Le taux de chômage ne recule que lentement, il a atteint 6,2% en 2013.

Malgré la stagnation du nombre des emplois, la productivité de l'économie sarroise a augmenté, selon les indicateurs du volume de travail et les heures de travaux des employés. La question de la productivité est à considérer comme particulièrement importante puisque près de 50% de la production industrielle de la Saar est exportée.

Actuellement comme auparavant, les branches d'activités industrielles sont bien plus présentes dans la Sarre que dans les autres Länder. Néanmoins, on observe les mêmes tendances en Sarre qu'ailleurs en ce qui concerne la répartition des secteurs économiques : diminution de la part de l'industrie, croissance du secteur tertiaire et des services.

Depuis des décennies, le travail frontalier est partie intégrante de l'économie sarroise. Il va de soi que les entreprises sarroises embauchent au même titre des frontaliers que des Sarrois. On constate tout de même un changement structurel : la part des Allemands qui s'installent en France et deviennent statutairement frontaliers est en nette augmentation.

4 – LA PLANIFICATION SUR LE LAND DE SARRE

La démarche du SCoT doit faire face à trois niveaux de planification du côté allemand :

- ◊ L'urbanisme et l'aménagement du territoire communal, voire intercommunal
- ◊ La planification régionale au niveau du Land de la Sarre
- ◊ Les orientations en matière d'aménagement du territoire à l'échelle de la République.

Au niveau de la commune, il s'agit de documents juridiques (*Flächennutzungsplan*, *Landschaftsplan*) qui obligent les communes à suivre, contrôler et mettre en oeuvre les décisions arrêtées dans ces documents. En effet, les communes en ont les compétences et le pouvoir de décision. C'est pourquoi les documents d'urbanisme communaux ne se prononcent pas au-delà des bans communaux. Par contre, un travail de **coordination** avec les communes voisines ainsi qu'avec les plans du développement du Land est exigé.

La planification communale ne contient donc pas une dimension transfrontalière. On n'y trouve ni commentaires, ni propositions ni recommandations adressées aux communes voisines lorraines. Les sites touchant la frontière sont logés à la même enseigne. Ils sont traités uniquement dans la conjugaison de logiques locale et nationale précédemment évoquée.

La situation est différente **au niveau régional**, c'est-à-dire à l'échelle des Plans de Développement du Land de la Sarre. Les deux ordonnances correspondantes sont le Plan Urbanisation et le Plan Environnement (*Landesentwicklungsplan, Teilabschnitte Siedlung und Umwelt*).

Ces deux documents thématisent fortement la dimension transfrontalière. On peut y distinguer trois volets :

◊ **Un volet politique** : Le Land soutient la coopération dans la région Sarrebruck - Moselle Est. Cette démarche est motivée par le projet métropolitain, par l'intention plus spécifique de concrétiser l'Eurodistrict binational et par la volonté qu'émerge un centre supérieur accueillant un arrêt de TGV européen. Dans ce contexte, on comprendra qu'un objectif majeur de la planification du Land soit l'intégration de l'agglomération transfrontalière dans le réseau métropolitain européen et l'exploitation connexe du potentiel de développement qui en découle.

◊ **Un volet aménagement du territoire** : Saarbrücken est considérée comme la ville-centre pour l'ensemble de l'agglomération transfrontalière. Les centres régionaux complémentaires du côté lorrain sont Forbach, Freyming-Merlebach, Saint-Avold et Sarreguemines. Saarbrücken n'a pas seulement le rôle de centre de services et d'équipements mais s'impose aussi comme le centre du bassin d'emplois transfrontalier. L'axe urbain Saarbrücken - Forbach - Freyming-Merlebach - Saint Avold n'est pas explicitement mentionné dans les textes mais indiqué dans le schéma d'aménagement du Land. Ces propositions ministérielles

correspondent aux propositions faites dans l'étude de préfiguration de l'agglomération transfrontalière Saarbrücken - Moselle-Est (équipe Urbanis, 2002)

◊ **Un volet urbanisme** : L'espace longeant la frontière et faisant face au territoire du futur SCOT Rosselle contient un certain nombre de définitions et de décisions qui sont aussi significatives pour la partie lorraine. La forêt du Warndt est entièrement désignée comme « Zone prioritaire pour la protection de la nature » (*Vorranggebiet für Naturschutz*), en même temps que comme « Zone prioritaire pour la protection de la nappe phréatique » (*Vorranggebiet für Grundwasserschutz*). Les mêmes catégories s'appliquent pour la forêt « Stiftswald St. Arnual », touchant la frontière au Nord-Est de Spicheren et d'Alsting.

Pour les secteurs particulièrement touchés par les mutations économiques, un développement endogène et adapté à la localisation est proposé par le LEP Urbanisation, notamment pour le secteur de la Warndt (Lauterbach, Ludweiler-Warndt), Großrosseln mais aussi pour Forbach et Freyming-Merlebach.

A présent, parmi les documents de planification sarrois, le concept du Parc Régional du Ministère de l'Environnement est celui le plus en avance en matière de planification transfrontalière. Il ne s'agit pas d'un plan figé mais quasiment d'un « Masterplan » qui préfigure un cadre d'actions à l'horizon 2012. Le concept du Parc Régional est en première ligne un instrument de communication et de participation. Il conclut sur l'idée d'un futur Parc Régional Saar - Moselle-Est, au sein de l'Eurodistrict Saarbrücken - Moselle-Est et du Projet métropolitain Saarbrücken - Moselle-Est.

Dans la première moitié des années 90 - à l'époque de l'élaboration du PLU du Stadtverband - on parlait encore peu de la planification transfrontalière. Cette démarche a pris de l'ampleur avec la création de l'Association Zukunft SaarMoselle Avenir en 1997.

Depuis, deux initiatives ont pour but de promouvoir la coopération concernant la planification, les projets et les actions de toute sorte :

- ◊ L'initiative du projet métropolitain, débouchant sur un certain nombre de projets communs prioritaires,
- ◊ L'initiative Eurodistrict, ayant l'ambition d'engager un processus d'élaboration d'un concept global à l'horizon 2025 (*Leitbild 2025*).

Au sujet de la planification transfrontalière vue du côté sarrois, on peut donc tirer les conclusions suivantes :

1. Les documents sarrois ne contiennent pas de propos délibérés et/ou précis concernant le territoire lorrain.

2. Une grande priorité est accordée à la coordination des plans et à l'échange d'informations afin d'éviter des conflits et de rendre le développement compatible des deux côtés de la frontière. Cette coordination joue à tous les niveaux : communal, intercommunal, régional (Land/Département), supra-régional (SaarLorLux).

3. Sachant que l'encadrement juridique, les instruments, les outils et les compétences sont très différents d'un pays à l'autre, il ne peut pas y avoir de planification de valeur juridique véritablement commune qui se superposerait aux documents réglementaires nationaux (La seule exception connue est le SCOTERS - Schéma de Cohérence territoriale commun de la Communauté urbaine de Strasbourg et du Landkreis Ortenau (Pays de Bade)).

4. Même si la planification sarroise se retient de se mêler de la planification de ses voisins, il y aura toujours des effets (directs et indirects) sur l'espace lorrain : toute activité de développement entraîne des effets secondaires dans un rayon plus grand : que ce soit dans le domaine de l'infrastructure, des équipements, de l'habitat ou des sites concurrentiels (activités, commerces). Evidemment, les mêmes mécanismes jouent aussi du côté lorrain : les décisions y étant prises ont un impact direct et/ou indirect dans la Sarre. D'où la nécessité incontournable de coordonner les plans en amont et pendant leur élaboration.

5. Le domaine de planification et de projets transfrontaliers qui fonctionne bien depuis longtemps concerne les réseaux routiers et ferroviaires (par exemple : le nouvel axe routier Saint Avold - Saarlouis RN33 et B269neu ; la Saarbahn de Saarbrücken à Sarreguemines,)

6. Les recommandations concernant la coopération transfrontalière, exprimées dans les documents sarrois plus récents sont à prendre comme un souhait de la part des Sarrois. Il s'agit quasiment d'une invitation et d'une offre à saisir pour un travail en commun.

Les grandes thématiques favorisées par les Sarrois qui, de leur côté, apprécieraient de les voir partagées avec leurs partenaires lorrains sont :

- ◊ Un développement urbain qui s'inscrit dans la durabilité
 - ◊ Un renforcement des centres urbains existants
 - ◊ Une croissance de l'appareil commercial sans répercussions négatives sur les commerces existants
 - ◊ La maîtrise du mitage urbain
 - ◊ La protection des paysages naturels et des ressources naturelles
 - ◊ Une continuité spatiale des grands paysages qui forment l'agglomération
- ◊ Une priorité pour la réurbanisation des nombreuses friches industrielles, avant de consommer des espaces non bâtis

◊ Le Warndt, «cœur vert» entre les axes urbains sarrois et lorrains, devrait être un modèle pour les projets communs.

Les documents de planification les plus importants sont présentés dans les textes qui suivent.

4.1 – Le Plan de Développement urbain du Land de Sarre « LEP urbanisation » du 04 juillet 2006

Le Plan du développement urbain du Land de Sarre (nommé par la suite «LEP Urbanisation») est une ordonnance du Gouvernement du Land. Il a pour but la coordination, la distribution et la précaution concernant toutes les revendications spatiales qui se manifestent sur son territoire. Le LEP Urbanisation détermine les principes et la structure de base du développement urbain. Il trouve son complément dans le Plan du développement environnemental du Land (*Landesentwicklungsplan, Teilabschnitt «Umwelt»*).

A son tour, le LEP Urbanisation fait référence aux documents de planification nationaux et aux lois correspondantes qui s'appliquent. En même temps, le LEP Urbanisation s'inscrit dans la longue tradition du type des Plans régionaux (*Regionalpläne*) où on retrouve une certaine formalisation méthodologique du contenu et de la forme.

Ainsi, le LEP Urbanisation de la Sarre contient toute une série d'éléments constitutifs, dont :

Les principes de base comme fondement du Plan :

- ◊ Équilibrage du développement pour l'ensemble du Land
- ◊ Durabilité du développement
- ◊ Concentration décentralisée afin d'éviter le mitage urbain
- ◊ Structure urbaine compacte de trajets courts
- ◊ Adaptation aux changements démographiques
- ◊ Principe de l'égalité de droits entre hommes et femmes («*Gender Planning*»)

Le contenu du **LEP Urbanisation** se concentre sur les cinq points suivants :

1. Définition et hiérarchisation des **lieux centraux**. L'objectif est l'optimisation des services et des équipements par rapport à la taille de la population dans l'aire de chalandise d'une commune / d'une ville. Le LEP Urbanisation distingue trois catégories : a) centre supérieur ou ville-centre de 4^e catégorie (Oberzentrum), b) centre régional ou ville-centre de 3^e catégorie (Mittelzentrum), c) centre secondaire ou village-centre/ville-centre de 2^e catégorie (Unterzentrum). Le rôle des trois types est défini aussi par rapport à leurs agglomérations (Verflechtungsbereich) respectives. La répartition des centres sarrois est précisée dans la carte « Lieux centraux et corridors d'urbanisation ».

Zentralörtliche Gliederung



Zentrale Orte und Raumordnerische Siedlungsachsen



2. Définition des **corridors d'urbanisation**. L'objectif est de faciliter les échanges et la mobilité d'hommes et de marchandises le long de faisceau de transport efficace. En même temps, ce concept lutte contre le mitage et la périurbanisation. Afin d'éviter une répartition coûteuse d'investissements sur beaucoup de corridors, le Plan précise leur localisation et fait la distinction entre les corridors de 1° et 2° catégories. (cf. carte «Lieux centraux et corridors d'urbanisation»)

3. Définition des **différentes catégories territoriales/spatiales**. L'objectif est double : éviter un étalement urbain inefficace ainsi que protéger les zones rurales. Les trois grandes catégories déterminées dans le LEP Urbanisation sont : a) zone centrale des agglomérations, b) périphérie des agglomérations, c) zones rurales. Le Plan précise pour chaque catégorie les objectifs et les grands principes d'utilisation du sol, dans le souci d'une consommation parcimonieuse de l'espace. (Cf. carte « Catégories spatiales »)

Raumkategorien



4. Définition des objectifs et des principes du développement des zones d'habitation et de la demande future en logements. Les mutations démographique (solde négatif dans le Land !) demande de préciser la politique d'habitation et la répartition spatiale de la construction de logements. Ainsi, le LEP Urbanisation retient que la majorité du développement résidentiel devrait se faire dans les agglomérations. Dans les zones rurales, seulement un

Odéveloppement endogène, propre et interne à la commune, est permis. En premier lieu, l'urbanisation doit se faire dans les réserves foncières existantes, dans « les dents creuses » et dans les friches, avant qu'on occupe les terrains vierges.

Le Plan exige aussi des densités minimales suivant les catégories de centralité : 40 logements/ha dans le centre supérieur, 25 à 30 logements/ha dans les centres régionaux, 20 à 25 logements /ha dans les centres secondaires. La demande en logements est également quantifiée par rapport aux trois catégories de centralité : 3,5 logements par 1000 habitants et par années dans le centre supérieur et les centres régionaux, 2,5 logements par 1000 habitants et par années dans les centres secondaires.

5. Définition des objectifs et des principes concernant l'implantation de grands centres commerciaux. Compte-tenu du recul de la population sarroise et de la stagnation du pouvoir d'achat, le LEP Urbanisation exige que toute croissance de l'appareil commercial ne se fasse pas au détriment des commerces existants, majoritairement localisés dans les centres-ville. Le pilotage de ce développement se base sur trois principes fondamentaux : a) «Exigence de coïncidence» (*Kongruenzgebot*) par rapport à la hiérarchie des centres (cf. point 1) ; b) «Interdiction d'atteinte» (*Beeinträchtungsverbot*), c'est-à-dire d'empêcher une grande surface de contrarier le développement équilibré d'une commune / d'une ville ; c) «Exigence d'intégration» (*Integrationsgebot*), c'est-à-dire respect de la nécessité d'intégrer tout nouveau projet dans le tissu urbain, ainsi que dans les réseaux de transports collectifs et routiers environnants.

Le LEP Urbanisation ne comprend pas un volet transfrontalier séparé. Mais, à plusieurs reprises, la dimension transfrontalière est thématisée. Par ailleurs, la zone frontalière en face du périmètre du futur SCOT Rosselle contient un certain nombre de définitions et de décisions qui sont autant significatives pour la partie lorraine.

Le LEP Urbanisation retient les points suivants :

◊ Le centre supérieur - qui est Sarrebruck (Oberzentrum Saarbrücken) - est considéré comme la ville-centre pour l'ensemble de l'agglomération transfrontalière. Les centres régionaux complémentaires du côté lorrain sont Forbach, Freyming-Merlebach, Saint-Avold et Sarreguemines. Sarrebruck n'a pas seulement le rôle de centre de services et d'équipements mais s'impose aussi comme centre du bassin d'emplois transfrontalières.

◊ Les centres régionaux Völklingen, Saarlouis et Dillingen (Mittelzentren) montrent également une dimension transfrontalière mais d'une façon plus équilibrée et basée sur des échanges avec leurs homologues lorrains.

◊ Les réseaux de villes serait à développer, notamment l'axe Sarrebruck - Forbach - Freyming-Merlebach - Völklingen. Le corridor d'urbanisation Sarrebruck - Forbach - Freyming-Merlebach - Saint-Avold n'est pas explicitement mentionné dans le texte du LEP Urbanisation mais il est indiqué dans le schéma correspondant (cf. carte «Lieux centraux et corridors d'urbanisation»).

Au niveau supra-régional, la coordination entre les centres supérieurs de Luxembourg - Metz - Sarrebruck - Trier serait à renforcer.

Dans le chapitre sur les actions à envisager (p. 982 du LEP Urbanisation), le Land soutient volontairement la coopération dans la région Sarrebruck - Moselle Est. Cette démarche est motivée par le projet métropolitain, par l'intention plus spécifique de concrétiser l'Eurodistrict binational et par la volonté qu'émerge un centre supérieur accueillant un arrêt de TGV européen. Dans ce contexte, on comprendra qu'un objectif majeur de la planification du Land soit l'intégration de l'agglomération transfrontalière dans le réseau métropolitain européen et l'exploitation connexe du potentiel de développement qui en découle.

Pour les secteurs particulièrement touchés par les mutations économiques, un développement endogène et adapté à la localisation est proposé par le LEP Urbanisation, notamment pour le secteur de la Warndt (Lauterbach, Ludweiler-Warndt), Großrosseln mais aussi pour Forbach et Freyming-Merlebach.

4.2 - Le Plan de Développement environnemental du Land de Sarre « LEP environnement » du 13 juillet 2006

Le Plan du développement environnemental du Land de Sarre (nommé à la suite « LEP Environnement ») est entré en vigueur le 13 juillet 2004 suite à la décision du Gouvernement du Land. Sa validité est de 10 ans.

Le LEP Environnement est le complément du LEP Urbanisation, focalisant sur tous les aspects de l'environnement : l'utilisation du sol, la protection de l'environnement et l'infrastructure. Il a pour but de coordonner les différentes demandes et activités concernant l'espace qui, pour sa part, ne dispose que de capacités et des ressources limitées.

Le LEP Environnement pose le cadrage et fixe la marge de manœuvre pour la planification et les documents d'urbanisme des collectivités. Dans le but d'éviter les conflits réels et potentiels entre le développement économique et urbain d'une part et, d'autre part, la protection des ressources naturelles, le postulat fondamental retenu dans le Plan est le développement durable.

Les objectifs du LEP Environnement concernent les points suivants :

◊ Protection des paysages naturels et des ressources naturelles ; conséquence : définition d'espaces prioritaires en terme de zones de protection de la nature, de la nappe phréatique et des zones d'inondation.

◊ Répartition spatiale adéquate d'affectation des sols ; conséquence : définition d'espaces prioritaires pour l'industrie, l'artisanat, les secteurs tertiaires, la recherche, l'énergie éolienne, l'agriculture.

◊ Répartition spatiale raisonnée de l'infrastructure ponctuelle ; conséquence : définition de la localisation de sites miniers, de sites d'héritage culturel, de sites touristiques, de sites voués à accueillir un port fluvial ou un aéroport.

◊ Répartition spatiale adéquate de l'infrastructure de transports ; conséquence : sécuriser les réseaux nécessaires, qu'il s'agisse de réseaux viaries, ferrés, fluviaux.

En conformité avec le LEP Urbanisation, on trouve dans le LEP Environnement les mêmes principes de base pour la planification environnementale du Land, à savoir :

◊ Équilibrage du développement pour l'ensemble du Land

◊ Durabilité du développement

◊ Concentration décentralisée afin d'éviter le mitage urbain.

Le LEP Environnement reprend aussi la structuration spatiale de LEP Urbanisation, c'est-à-dire la désignation des « lieux centraux », des « corridors de développement » et des « zones rurales ». Il va de soi que le LEP Environnement se concentre sur la définition et la différenciation des zones rurales et des réserves foncières autour des agglomérations.

Pour ces parties du territoire sarrois, le LEP Environnement a fixé les zones prioritaires suivantes :

◊ Zones naturelles protégées

◊ Zones de protection du paysage

◊ Zones agricoles

◊ Zones de protection de la nappe phréatique

◊ Zones de protection du périmètre des crues

◊ Zones de production d'énergie éolienne

◊ Zones réservées pour les activités artisanales, industrielles et tertiaires

◊ Zones réservées pour la recherche et le développement.

Ces 8 catégories de zones prioritaires couvrent pratiquement l'ensemble de l'espace sarrois non urbanisé, à l'exception des forêts et des surfaces d'eau. Le statut de chaque catégorie est défini dans le rapport du LEP Environnement. A retenir : le fait que la définition d'une « zone prioritaire » signifie que la priorité est exclusivement accordée à la fonction désignée (donc protection de la nature, ou de la nappe phréatique etc...), avant que toute autre utilisation du sol soit permise.

Les espaces mentionnés ci-dessus ne sont pas les seuls à être compris dans le LEP environnement. Ce dernier se prononce aussi sur l'infrastructure linéaire qui traverse les zones rurales. Il s'agit des trois modes de transports route, rail et fleuve, auxquels s'ajoutent encore les sites de transports aériens.

Le plan reconnaît le rôle essentiel de ces réseaux pour le bon fonctionnement et le développement du Land, tout en soulignant l'importance d'une bonne intégration spatiale et paysagère des tracés. Le LEP Environnement retient aussi bien les réseaux primaires existant que les projets futurs, issus de la planification de l'Etat et du Land.

Au final, le LEP Environnement s'applique aussi aux sites miniers, aux sites de patrimoine culturel et aux sites touristiques. Souvent ces catégories spatiales se croisent avec les zones prioritaires décrites auparavant.

Un chapitre du LEP Environnement traite de la coopération transfrontalière. Partant du fait que l'encadrement juridique et le contenu des statuts concernant les zones protégées sont très différents d'un pays à l'autre, une priorité est accordée à la coordination des plans et à l'échange du savoir. A l'échelle du Land, la coordination doit se faire dans le contexte de l'espace SaarLorLux et dans le souci de maintenir la continuité du paysage dans la grande région.

Le secteur du LEP Environnement qui touche le périmètre Nord du SCoT Rosselle est illustré dans la carte ci-jointe. La partie la plus significative est la forêt du Warndt qui est entièrement désignée comme « Zone prioritaire pour la protection de la nature » (*Vorranggebiet für Naturschutz*), en même temps que comme « Zone prioritaire pour la protection de la nappe phréatique » (*Vorranggebiet für Grundwasserschutz*). Les mêmes catégories s'appliquent pour la forêt « Stifswald St. Arnual », touchant la frontière au Nord-Est de Spicheren et Alsting.



4.3 - Le Plan d'Occupation des Sols du Stadtverband Saarbrücken 1993

Le Plan d'occupation des sols du Stadtverband Saarbrücken (nommé à la suite « PLU-SVS ») est l'équivalent d'un PLU français, à quelques exceptions près.

Premièrement, un PLU allemand n'est pas opposable au tiers. Il n'a de caractère obligatoire que pour les autorités publiques. A l'instrument du PLU s'ajoute le Plan d'urbanisme (*Bebauungsplan*) qui (contrairement au PLU français) fixe d'une façon plus détaillée l'aménagement de l'espace. Dans beaucoup de communes, les *Bebauungspläne* ne couvrent pas l'ensemble de l'espace urbanisé.

Deuxièmement, le PLU allemand ressemble plutôt à l'ancien POS français, en ce sens où les deux autres éléments principaux de l'aménagement du territoire - les réseaux de transports et le développement paysager - ne sont pas traités dans le PLU. Ce sont des documents de planification sectorielle à part entière (*Landschaftsplan*, *Generalverkehrsplan*).

Le PLU allemand est en premier lieu un instrument de contrôle et de maîtrise du développement et seulement en second plan un outil stratégique. Il ne contient pas une dimension dynamique en fixant des priorités. Les intentions prospectives se limitent à montrer ce qui est possible - ou bien interdit - en identifiant les localisations.

Le PLU-SVS couvre l'ensemble des 10 communes et villes de la Communauté urbaine de Sarrebruck (410 km², 350 000 habitants). Depuis sa validation juridique en 1993, il a subi 85 modifications et 4 compléments.

Parmi les 10 collectivités du PLU-SVS, quatre collectivités sont des communes/villes frontalières qui touchent le périmètre du SCoT Val de Rosselle : Saarbrücken, Kleinblittersdorf, Großrosseln, Völklingen.

Le PLU-SVS retient les principes de base suivantes :

◊ Allocation de nouvelles zones à urbaniser seulement lorsque nécessaire. Ce principe se connecte, d'une part, au souci d'une consommation parcimonieuse de l'espace et, d'autre part, à la politique prioritaire de conversion des friches industrielles et de comblement «des dents creuses» du tissu urbain.

◊ Examen de l'aptitude des zones prévues à être urbanisées, notamment par rapport à l'impact environnemental, par rapport à leur accessibilité et leur viabilisation efficace et, finalement, par rapport aux conflits potentiels avec les zones voisines.

◊ Développement du réseau routier seulement là où il s'avère nécessaire et d'une façon relativement modeste.

◊ Identification de nombreux projets urbains, pour lesquels une étude d'impact est exigée.

Du même coup, le PLU énumère un grand nombre de sites contaminés, pour lesquels un programme de dépollution est à initier.

A l'époque de l'élaboration du PLU-SVS (1993), on parlait encore peu de la coopération transfrontalière.

Même les sites longeant la frontière (par exemple dans la vallée de la Rosselle ou La Brême d'Or entre Saarbrücken et Forbach), sont traités uniquement dans une logique locale et dans un raisonnement de territoire national.

Le PLU-SVS ne comprend pas de propositions, de recommandations, voire d'exigences adressées aux communes voisines françaises.

Conclusion :

Le PLU-SVS n'a que des impacts indirects sur le SCOT Val de Rosselle (et, *a fortiori*, sur les PLU des communes lorraines voisines). Il s'agit d'un document d'urbanisme extrêmement pragmatique et surtout de valeur juridique et de contrôle. Les énonciations PLU-SVS se limitent au territoire concerné et n'ouvrent pas de perspectives transfrontalières.

Par contre, il apparaît incontournable de devoir coordonner les documents d'urbanisme côté lorrain - SCOT Val de Rosselle + PLU communaux - avec le PLU-SVS. Cette coordination ne se porte donc pas sur les stratégies de développement ou sur les projets communs mais sur la compatibilité des zones désignées des deux côtés de la frontière.

Les mêmes constats et les mêmes conclusions s'appliquent aux PLU des autres communes riveraines du périmètre du SCoT Val de Rosselle.

4.4 - Le Plan d'Aménagement paysager du Stadtverband Saarbrücken 2004

Le Plan d'Aménagement Paysager du Stadtverband Saarbrücken (nommé à la suite «PAP-SVS») constitue l'élément complémentaire du Plan d'occupation des sols (cf. chapitre concernant le PLU-SVS).

Le PAP-SVS, conformément à la loi sur la protection de la nature, a pour but de réduire la consommation illimitée de terrains, de diriger l'urbanisation vers des localisations où elle a le moins d'effets nuisibles, de rééquilibrer les impacts ainsi que de conserver et, enfin si possible, d'améliorer l'espace paysager et la qualité environnementale. Il peut être considéré comme contribution du Stadtverband à la démarche de l'Agenda 21 local. Ensemble avec le PLU, il tente d'assurer un développement durable de la région.

Le PAP-SVS propose un nouveau outil incitatif pour réaliser des actions paysagères : le «compte écologique» (= *Oekokonto*), rendu possible par un amendement de la loi fédérale sur la construction (*Baugesetzbuch*). Grâce à de bonnes actions réalisées dans des espaces désignés par le programme, les collectivités locales voient leur « compte écologique » crédité de points. Crédit qui, à son tour, permet de réaliser des investissements dans le paysage.

Les programmes d'actions retenus dans le PAP-SVS ont pour but :

◊ à renaturer des cours d'eau

◊ à arrêter l'érosion du sol

◊ à entretenir les prairies-vergers

◊ à permettre l'évolution naturelle

◊ à reperméabiliser les sols.

Une attention particulière est accordée aux espaces de qualité exceptionnelle:

- ◊ le Saarkohlenwald de 350 ha au Nord de Saarbrücken (Saarbrücker Stadtwald), avec ses sols carbonifères, classé zone protégée depuis 1998
- ◊ la forêt de la Warndt, avec la présence de grès bigarré
- ◊ l'espace du Saar-Bliesgau au Sud-Est de Saarbrücken, avec ses prairies calcaires, récemment proposées pour être inscrit au réseau européen de biotopes « Natura 2000 »
- ◊ Les plaines alluviales (à protéger)

Une autre catégorie de paysage concerne les biotopes : le PAP-SVS retient 2400 ha de

« surfaces de développement de biotopes » (= *Räume für Biotopentwicklung*) avec des critères spécifiques par rapport à leur entretien et leur exploitation.

Dans le périmètre du Stadtverband, les paysages non boisés et exploités par l'agriculture sont en recul. Dans les dix ans à venir, le PAP-SVS table sur une diminution de surfaces agricoles de 20% et un recul du nombre d'exploitations de 50%. De nombreux terrains deviendraient alors des friches et se transformeraient peu à peu en forêts. Le PAP-SVS souhaite ralentir la disparition d'espaces non boisés. En même temps, le Stadtverband favorise une agriculture en harmonie avec l'environnement.

Comme mentionné en introduction, le PAP-SVS est le complément du PLU. Par conséquent, il se ne prononce que discrètement sur les paysages urbanisés. Par exemple, il « offre » 1% (= 584 ha) de la superficie du Stadtverband au développement de l'habitat au cours des 10 années à venir. En revanche, une priorité claire est accordée à la réutilisation d'anciens sites miniers.

Dans les zones bâties, les actions proposées en faveur d'une urbanisation durable sont, entre autres :

- ◊ perméabiliser un maximum de surfaces
- ◊ éviter le stationnement dans les arrière-cours
- ◊ planter des arbres et végétaliser les sols perméables
- ◊ créer des espaces verts sur les toits.

Le PAP-SVS désigne 43% de la superficie totale du Stadtverband comme zone naturelle protégée (*Naturschutzgebiet*) ou zone paysagère protégée (*Landschaftsschutzgebiet*). Si on en déduit les zones urbanisées, ce sont même 66% de l'espace non bâti ou boisé qui sont protégés. Non incluses dans ces chiffres, les zones européennes de protection, c'est-à-dire les espaces FFH (flore-faune-habitat) qui couvrent 8200 ha soit 20% de la superficie totale du Stadtverband.

A ces types de surfaces étendues s'ajoutent encore des éléments plus ponctuels, à savoir :

- ◊ des éléments paysagers : cours d'eau, haies, étangs etc...
- ◊ des monuments naturels
- ◊ des biotopes.

Le PAP-SVS a été élaboré pendant une dizaine d'années, avec une large participation de personnes concernées, d'associations, d'élus et d'habitants des 10 communes. Par conséquent, il s'agit d'un document très différencié, couvrant une multitude de thématiques et aboutissant à un document très détaillé (carte à l'échelle 1/39000 + rapport d'accompagnement de 78 pages).

Contrairement au Plan du développement environnemental du Land de Sarre (cf. chapitre spécifique), le PAP-SVS ne contient pas des remarques ou des recommandations concernant la coopération transfrontalière ou les espaces homologues lorrains.

4.5 - Le Parc Régional de la Sarre, concept publié en juillet 2006

Le Parc Régional de la Sarre est un instrument informel de planification qui a pour but d'insuffler une nouvelle dynamique à la coopération intercommunale. Son objectif et ses intentions sont ancrées dans le Plan du développement environnemental du Land de Sarre, entré en vigueur le 13 juillet 2004.

L'objectif principal du Parc Régional est l'amélioration de la qualité environnementale comme facteur d'attractivité résidentielle et de création d'emplois. Cet objectif est le résultat du constat d'une manque de qualités écologique et esthétique dans la région Sud de la Sarre, malgré les progrès dans la politique environnementale du Land.

Les concepteurs du Parc Régional et le Ministère de l'Environnement de la Sarre, responsables du « Masterplan » sont conscients du formidable défi que représentent les mutations du passé et les perspectives futures auxquelles est exposé le Land. Parmi celles-ci figurent tout de même la perte de 75% des emplois dans les secteurs industriels charbon-acier entre 1960 et 1997, ainsi que le déclin et le vieillissement de la population à venir (- 10% d'habitants à l'horizon 2030). Par conséquent, le concept du Parc Régional tente de contrecarrer ces tendances lourdes afin d'améliorer la compétitivité de la Sarre et de la relier au développement des autres régions européennes.

L'instrument du Parc Régional est avant tout un instrument de communication et de participation. Il ne s'agit donc pas d'un plan figé mais quasiment d'un « Masterplan » qui fixe un cadre d'actions jusqu'à l'horizon 2012.

Le « Masterplan » contient les objectifs majeurs suivants :

- ◊ Encourager la discussion sur le futur du paysage urbain
- ◊ Valoriser davantage le paysage urbain
- ◊ Contribuer à la qualité de vie, à la politique structurelle et au développement régional
- ◊ Faire le lien entre la stratégie régionale et la mise en œuvre communale
- ◊ Créer une plate-forme d'échanges pour les partenariats régionaux et leur mise en réseau
- ◊ Activer l'engagement citoyen
- ◊ Promouvoir la coopération transfrontalière.

A travers plusieurs lignes directrices, le Parc Régional propose une concentration sur deux éléments de base (cf. illustration) :

- ◊ l'épine dorsale forestière, allant de la forêt du Warndt au Saarkohlenwald (au Nord de Saarbrücken) et jusqu'à l'agglomération d'Homburg (surface totale de 30 000 ha, dont 90% de forêt domaniale et de propriété communale)
- ◊ l'épine dorsale bleue, correspondant à l'axe urbain longeant le fleuve Saar.

Le Parc Régional identifie trois sites de projets majeurs :

1. Le Warndt
2. Le Saarkohlenwald
3. Le paysage de «Industriekultur Nord» («Culture industrielle Nord»)

Le Saarkohlenwald (6 000 ha) était déjà l'objet d'études et de projets particuliers dans une première phase de réflexion entre 2000 et 2006. Pendant ces années, un grand nombre d'acteurs a élaboré et réalisé plusieurs programmes d'actions, dont les plus significatifs sont la transformation artistique des itinéraires de randonnées et la renaturation de terroirs, ainsi que l'aménagement d'une forêt vierge («Urwald vor den Toren der Stadt», de 1 000 ha) au coeur du Saarkohlenwald.

Le Warndt, touchant le périmètre du SCOT Val de Rosselle, est considéré comme « le coeur vert » entre les axes urbains sarrois et lorrains. Depuis 2004, un concept «A venir Warndt» a été élaboré avec le soutien de la population. Il contient trois perspectives majeures :

1. Le Warndt comme espace en transformation, «la vie après l'époque houillère» ; c'est-à-dire créer des nouvelles conditions socio-économiques pour les habitants sur place.
2. Le Warndt comme espace de détente ; c'est-à-dire développer le Warndt comme espace complémentaire aux axes urbains voisins.
3. Le Warndt comme espace de rencontre pour les habitants et les institutions des deux côtés de la frontière.

A ce jour, les travaux concernant le Warndt ont débouché sur une vision spatiale globale et sur un programme d'actions concrètes, partiellement mis en oeuvre. Un rôle important reviendra à l'équipement houiller Tagesanlage Warndt, situé entre Karlsbrunn et Dorf im Warndt. Il est considéré comme troisième partenaire du triangle Völklinger Hütte - Carreau Wendel - Tagesanlage Warndt. D'une façon générale, le patrimoine industriel commun devrait être valorisé des deux côtés de la frontière, notamment dans les vallées de la Rosselle et du Merle.

La continuation des travaux sur le Warndt est prévue dans la perspective du Parc Régional 2012, visant à élargir les actions et à concrétiser le concept global (cf. illustrations). Plusieurs chapitres du rapport Parc Régional sont consacrés à la coopération transfrontalière. Le Warndt est considéré comme espace modèle pour des projets communs. Ceux-ci se portent sur :

- ◊ les partenariats entre élus et administrations
- ◊ les projets communs entre communes frontalières
- ◊ le partage de sites verts (Vallée de la Rosselle)
- ◊ les points de rencontres pour les jeunes
- ◊ le marketing commun pour une image de marque de qualité.

Finalement, le Masterplan du Parc Régional pose la question d'un futur Parc Régional Saar - Moselle-Est, au sein de l'Eurodistrict Saarbrücken - Moselle-Est et du Projet métropolitain Saarbrücken - Moselle-Est.

Il est clair que les concepteurs du Parc Régional souhaite vivement le prolongement spatial du projet sur le côté lorrain de la frontière. Il s'agit donc pour les lorrains, d'une invitation à participer au discours sur l'avenir du paysage urbain transfrontalier.

